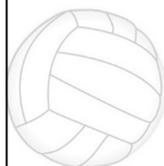


Charte du licencié du Volley Ball Villefranche Beaujolais Obligatoire à l'inscription

Le Volley Ball est un sport collectif. Pour que tout fonctionne sur le terrain, il y a des règles établies, avec des postes, des priorités, des spécialités.

C'est la même chose en dehors du match. Pour que tout fonctionne, il y a des règles de vie commune.

Cette charte expose ce que chacun doit respecter pour que le club vive bien et que tous se fassent plaisir :



En tant que LICENCIÉ je m'engage à :

- Respecter l'entraîneur
- Être assidu et ponctuel aux entraînements de mon équipe
- Prévenir mon entraîneur en cas d'absence
- Participer aux compétitions dans lesquelles je suis engagé
- Donner les documents demandés et régler ma licence le plus tôt possible (sans licence pas de match !)
- Prendre soin du matériel mis à disposition
- Arbitrer quelques matches dans l'année (pour pouvoir être arbitré à mon tour)
- Respecter les arbitres et être « Fair Play »
- Participer activement à la vie de mon club : en participant et aidant à l'organisation des différents évènements du club mais aussi soutenir les autres équipes lors de leurs matches à domicile.

En tant que PARENT je m'engage à :

- M'organiser avec l'entraîneur pour participer à l'accompagnement, à tour de rôle, de l'équipe de mon enfant.
- Participer à l'Assemblée Générale du VBVB
- Participer à la vie du club de mon enfant en l'accompagnant soutenir des équipes du club lors des matches à domicile
- Aider à l'organisation d'un évènement mis en place : exemple tournoi du 8 mai

Le CLUB me garantit :

- Un entraîneur formé
- Un gymnase avec poteaux et filet
- Du matériel : ballons, plots, cerceaux...
- Un maillot pour les matches
- L'inscription de mon équipe dans un championnat de son niveau
- Un calendrier des matches des équipes du club
- Un arbitre à chacune de mes rencontres
- Une formation d'arbitrage
- Une équipe d'animation pour les évènements autour du volley
- Une équipe de dirigeants qui font fonctionner le club

Date :

Signature du licencié :

Signature des parents pour les mineurs :

Mais aussi

Le club fonctionne grâce à des salariés, des entraîneurs, des bénévoles qui prennent sur leur temps de libre pour le bon fonctionnement de l'association.

Les salariés et les entraîneurs sont indemnisés grâce aux aides publiques (en baisse), organisations de manifestations (tournoi du 8 mai par exemple) mais aussi par des aides de partenariat (sous forme de lots ou financières).

Aussi, AU-DELA de mon statut de joueur (et/ou parent de joueur), je peux m'investir comme

- Entraîneur Assister un entraîneur Arbitre Feuille de marque Membre de bureau
- En entrant en contact avec des partenaires potentiels (Précisez le(s)quel(s))

J'autorise le VBVB à communiquer mes coordonnées à certaines entreprises partenaires lors d'opérations promotionnelles

- OUI NON